

Conseiller du DASEN en matière de jeunesse, d'engagement et de sport, DSDEN de l'Eure-et-Loir

Ref : 2023-1365399

Fonction publique

Fonction publique de l'État

Employeur

MENJ-MESR

Recteur de la région académique de Centre Val de Loire Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et au sport du Centre Val de Loire.

Localisation

DSDEN de l'Eure-et-Loir - 15 place de la république - Chartres

Domaine : Direction et pilotage des politiques publiques

Date limite de candidature : 27/10/2023

Nature de l'emploi

Emploi ouvert aux titulaires et aux contractuels

Expérience souhaitée

Non renseigné

Rémunération

(fourchette indicative pour les contractuels)

Non renseigné

Catégorie

Catégorie A+ (Encadrement supérieur - Emplois de direction)

Management

Oui

Télétravail possible

Non renseigné

Vos missions en quelques mots

Conseiller de la directrice académique des services de l'éducation nationale (DASEN), le chef

du SDJES28 assure la coordination de la mise en œuvre des politiques publiques des ministères de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse et du ministère des Sports, chargé du déploiement des politiques en matière de jeunesse, d'engagement et de sports : développement de la vie associative, des pratiques sportives et éducatives, protection des mineurs et des pratiquants, engagement notamment des jeunes (SNU, service civique), équipements sportifs, éducation populaire...

Il est assisté par un chef de projet du SNU.

Il est chargé du pilotage du SDJES notamment en matière de personnel et de ressources humaines en liaison avec la secrétaire générale de la DSDEN

Il est en charge de l'animation et du management du service. Il encadre une équipe de 10 agents. A ce titre, il fixe et évalue les orientations stratégiques ; organise et optimise les moyens. Il coordonne les missions des agents et organise les activités en fonction des compétences et expertises.

Le Chef du SDJES est en relation avec de nombreux partenaires institutionnels : préfecture de département, Sous-Préfet de Chateaudun, référent SNU, autres services de l'Etat, DRAJES Centre-Val de Loire, collectivités locales, comités départementaux, mouvement olympique, comité des médaillés de la jeunesse et des sports, CAF, accueils collectifs de mineurs et leurs équipes, Secteur associatif.

Il participe activement aux réunions de direction et des encadrants de la DSDEN.

Profil recherché

Ce poste exige une grande disponibilité, des qualités managériales avérées et une aptitude certaine à la conduite du changement et à l'analyse de l'organisation.

Le chef du SDJES28 doit être capable d'analyser des situations complexes, de les synthétiser et de faire des propositions d'actions. Il doit en outre pouvoir animer des réunions, mener des négociations et représenter l'institution dans différentes circonstances ou instances.

Il doit maîtriser la communication écrite et orale.

Ce poste comprend des contraintes spécifiques : horaires atypiques, nécessité de savoir gérer les urgences, management de différents corps techniques de catégorie A.

Éléments de candidature

Documents à transmettre

Pour postuler à cette offre, l'envoi du CV et d'une lettre de motivation est obligatoire

À propos de l'offre

Informations complémentaires

La procédure de recrutement se déroule selon les modalités fixées par les articles 3 à 10 du décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 ainsi qu'à l'arrêté du 31 décembre 2019 modifié. Concernant l'emploi de CDASEN-JES, l'autorité de recrutement est le secrétaire général du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et du ministère des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques ; l'autorité dont relève l'emploi à pourvoir est le DASEN de l'Eure-et-Loir

Les dossiers de candidature, constitués d'un *curriculum vitae*, d'une lettre de motivation, du 1er arrêté de titularisation dans un corps de fonctionnaire de la catégorie A et du dernier arrêté de promotion d'échelon dans le corps d'origine (voire dans un emploi fonctionnel), doivent parvenir au plus tard dans un délai de 15 jours qui suit la présente publication sur le site *ChoisirLeServicePublic*, par voie hiérarchique s'agissant des fonctionnaires, des militaires, des magistrats de l'ordre judiciaire et des administrateurs des assemblées, et uniquement par courriel, à:

La DASEN du département d'Eure-et-Loir :

ce.cabdsden28@ac-orleans-tours.fr

Une copie du dossier est à adresser par courriel au service de la politique de l'encadrement supérieur (SPES) :

mpes.mobilite@education.gouv.fr

et au bureau des administrateurs de l'Etat et des emplois fonctionnels (DE 1-2) :

de1-2candidature@education.gouv.fr

Personne à contacter :

Evelyne Mège, DASEN d'Eure-et-Loir (37) : ce.cabdsden28@ac-orleans-tours.fr

Conditions particulières d'exercice

Les conditions d'emploi et les modalités de recrutement sont fixées aux articles 2 à 16 du décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 relatif aux emplois de direction de l'État.

La durée d'occupation de l'emploi est de quatre ans, renouvelable une fois. La période probatoire est fixée à six mois.

L'emploi relève du groupe III des emplois fonctionnels des services déconcentrés de l'éducation nationale et du niveau 4 des emplois définis par l'arrêté du 22 novembre 2022.

Les candidates et candidats doivent remplir les conditions statutaires définies par le décret n° 2016-1413 modifié du 20 octobre 2016.

La rémunération brute annuelle dépend de l'expérience du titulaire de l'emploi. Elle comprend une part fixe brute comprise entre 28 532 € et 81 639€ et une part dépendant des fonctions, des sujétions et de l'expertise de l'emploi comprise entre 26 000€ et 63 000 €.

À l'intérieur de cette fourchette, si le titulaire de l'emploi est un fonctionnaire, sa rémunération

est établie au regard de son classement dans sa grille indiciaire.

Pour les personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire, le classement est fait au regard de la durée et du niveau des expériences professionnelles antérieures en rapport avec l'emploi à pourvoir.

À cette rémunération fixe pourra être ajouté un complément indemnitaire annuel dont le montant dépend de la manière de servir. Il est versé en une seule fois.

Fondement juridique

Code général de la fonction publique

Décret n° 2016-1413 du 20 octobre 2016 relatif aux emplois fonctionnels des services déconcentrés de l'éducation nationale

Décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 modifié relatif aux emplois de direction de l'État
Arrêté du 31 décembre 2019 fixant les modalités de recrutement des emplois de direction au ministère chargé de l'éducation nationale et au ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche

Arrêté du 5 février 2021 modifié fixant la liste des emplois de CDASEN-JES

Décret n° 2022-1453 du 23 novembre 2022 relatif aux conditions de classement, d'avancement et de rémunération applicables à certains emplois supérieurs de la fonction publique de l'Etat, ensemble le décret n° 2008-836 du 22 août 2008 fixant l'échelonnement indiciaire des corps et des emplois communs aux administrations de l'Etat et de ses établissements publics ou afférent à plusieurs corps de fonctionnaires de l'Etat et de ses établissements publics

Arrêté du 23 novembre 2022 relatif à la répartition par niveaux des emplois relevant du décret n° 2022-1453 du 23 novembre 2022

Arrêté du 23 novembre 2022 pris pour l'application à certains emplois supérieurs de la fonction publique de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

Avis de vacance au JO

Sans objet

Statut du poste

Vacant à partir du 01/01/2024

Métier de référence

Qui sommes nous ?

Contexte sociologique et géographique

Le département d'Eure et Loir est l'un des départements de l'académie d'Orléans-Tours et de la région académique Centre Val de Loire. Il compte 431 437 habitants, 373 communes et accueille 18% de la population scolaire de l'académie, soit 78 852 élèves.

Le département se caractérise par une démographie décroissante dans le premier et le second degré.

Enseignement

Dans le premier degré, il scolarise 37 721 élèves dans 306 écoles publiques et 4 264 élèves dans 24 écoles de l'enseignement privé sous contrat.

Le département d'Eure-et-Loir comprend 10 circonscriptions dont 1 chargée de l'ASH.

Le second degré compte 31 072 élèves dans l'enseignement public, qui sont accueillis dans 39 collèges, 8 LGT ou polyvalents, 6 LP, 1 EREA et 5 795 élèves dans l'enseignement privé répartis dans 3 bassins de formation.

Le département compte 7 collèges et 21 écoles en éducation prioritaire, et 2 collèges et 17 écoles en éducation prioritaire renforcée (REP+). Il est le siège d'une cité éducative.

Spécificité des services de la DSDEN 28

La DSDEN d'Eure-et-Loir accueille le service académique de gestion individuelle des professeurs des écoles.

La présentation de la direction des services départementaux de l'éducation nationale est consultable sur le site académique à l'adresse : <https://www.ac-orleans-tours.fr/dsden28/> Académie**